

Décret

Générale

modern

Décret n° 84-035/PR/DEF portant création de la caisse militaire de retraite.

n° 84-035/PR/DEF

Ministère
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Date de publication
21 avril 1984

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1984

Date du numéro
30 avril 1984

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le Président de la République, Chef du Gouvernement Vu les lois constitutionnelles n° 77-001 et 77-002 du 27 Juin 1977

Vu l'ordonnance n° 79-037/PR/DEF du 10 Mai 1979 portant organisation de la Défense

Vu le décret n°82-029/PR/DEF du 19 Avril 1982 portant statut des militaires

Vu le décret n° 82 -041/PR du 05 Juin 1982 portant nomination des membres du gouvernement

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 10 avril 1984.

TEXTE INTÉGRAL

DECRETE

Article 1er

Il est créée, au sein de l'Armée Nationale, la caisse militaire de retraite à laquelle sont affiliés les personnels militaires en activité à la date d'effet du présent décret.

Article 2

Le statut, l'organisation et le fonctionnement de la caisse militaire de retraite, feront l'objet d'un décret à paraître ultérieurement.

Article 3

Le présent décret qui prend effet le 1er Avril 1984 sera enregistré, publié au journal officiel de la République de Djibouti et exécuté partout où besoin sera.